

PROCES-VERBAL

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 AVRIL 2014

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni le dix-sept avril deux mille quatorze à 18 heures 30, à la Mairie de VEZAC, sous la présidence de M. Jean-Claude CASTAGNAU, Maire.

Etaient présents : Jean-Claude CASTAGNAU, Thierry TREMOUILLE, Patrick SINGIER, Sylviane QUAILLET, Lionel GUINOISEAUX, Philippe CHAULET, Sophie COURTY, Virginie HALLOUIN, Yvette REBEYROL, Christian ROBLES, Christian SESTARET, Marie-Christine TREMOULET, Pascal VIONNET.

Etaient absents : Alain BOYER, Audrey SABOUREAU.

Alain BOYER donne procuration à Jean-Claude CASTAGNAU.

Audrey SABOUREAU donne procuration à Sophie COURTY.

Secrétaire de séance : Sophie COURTY assistée de Dominique DOUSSEAU.

Le Maire ouvre la séance à 18 heures 30.

1. – Approbation du Procès-verbal de la réunion du C.M. du 4 Avril 2014.

2. – Affectation des résultats 2013 sur les budget Principal et les Budgets annexes 2014 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE que l'excédent de fonctionnement du budget principal 2013 pour la somme de 382 410,59 € soit reporté en Investissement au compte 1068 et que le déficit d'investissement pour la somme de 223 472,41 € soit reporté en Investissement au Compte 001.

DECIDE que l'excédent de fonctionnement du budget « Irrigation » 2013 pour la somme de 5 352,11 € soit reporté en fonctionnement au Compte 002 et que l'excédent d'investissement pour la somme de 91 773,70 € soit reportée en Investissement au Compte 001.

DECIDE que le déficit de fonctionnement du budget « Transports Scolaires » 2013 pour la somme de 1 102,31 € soit reporté en fonctionnement au Compte 002 et que l'excédent d'investissement pour la somme de 1 319,40 € soit reporté en Investissement au Compte 001.

3. - Vote du Budget Unique de l'exercice 2014 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE et APPROUVE, à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 contre, le Budget Unique général de l'exercice 2014 à la somme totale de **1 555 359,00 €** :

- Section de fonctionnement : 783 646,00 €
- Section d'investissement : 771 713,00 €

Opérations d'investissement :

- Frais d'études urbanisme PLU/AVAP : 1 000,00 €
- Acquisition matériel/mobilier divers : 4 678,59 €
- Travaux Eclairage Public : 25 000,00 €
- Travaux de Voirie et Micro-signalisation : 21 500,00 €
 - dont subvention Amendes de police 2 000,00 €
- Accessibilité école de Vézac : 140 000,00 €
 - dont subvention Etat/DETR 33 000,00 €
 - dont subvention départementale (P.M.R.) 10 000,00 €
 - dont subvention maintien s.public éducatif 23 499,00 €
 - dont enveloppe parlementaire 8 000,00 €
- Rénovation intérieur Eglise : 160 000,00 €
 - . Reliquat subventions aménagements Abords Eglise : travaux terminés
 - dont subvention Région 33 926,00 €
 - dont subvention départ. (aménag.centre Bourg) 27 000,00 €
 - dont subvention départementale (C.O.) 16 250,00 €
 - dont subvention fonds européens (FEADER) 33 000,00 €
- Aménagement Commerces de proximité : 100 000,00 €
(Le Bourg/La Viguerie)

4. - Budgets annexes de l'exercice 2014 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, VOTE et APPROUVE, à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 contre, les budgets annexes 2014 :

- Service « Irrigation » à la somme totale de **165 025,60 €**
 - Section de fonctionnement : 55 372,00 €
 - Section d'investissement : 109 653,60 €
- Service « Transports Scolaires » à la somme totale de **25 425,65 €**
 - Section de fonctionnement : 21 506,25 €
 - Section d'investissement : 3 919,40 €

5. - Fiscalité :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour, 0 contre, FIXE le taux d'imposition applicable en 2014 pour chacune des taxes directes locales ; DECIDE de porter les taux suivants d'imposition pour l'année 2014 :

- Taxe d'habitation : **10,65 %**
- Taxe Foncière (bâti) : **23,77 %**
- Taxe Foncière (non bâti) : **100,57 %**

MAINTIENT les mêmes taux d'imposition qu'en 2013 pour les trois taxes directes locales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 20 heures 15.

